

DPH/CFE/DJ/22.6.83

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 84/787 du 7/06/84
MIN. G.S.-DPA-SI-P3
portant promotion des Professeurs de Lycée
des cadres de la catégorie A hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement) de la Républi-
que Populaire du Congo au titre de l'année
1983.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

(/ I S A S :

L.F.P.

L.G.B.

L.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/78 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2007/EF du 21.6.55 fixant le règlement sur
le solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 64/165/EP du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/13/EF du 9.5.62 fixant le régime des rémun-
érations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/197/EP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/EP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
(/u le décret 65/170/EP-DE du 25.6.65 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/16 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/17 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 81/630 du 27.12.80 portant délestage des avance-
ments des agents de l'Etat ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 83/1231 /MIN. G.S.-DPA-SI-P3 du 30/12/83
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1983
des Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I
des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire
du Congo et dressent la liste des Professeurs de ces mêmes cadres
avancés à l'ancienneté à trois (3) ans.

(/ E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : Sont promus au ^{grade} 3^e échelon de leur / au titre de l'année 1983, les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie 2 hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent 400 néant:

- NSEWA Daniel p/c du 2. 4. 84 en service à Brazzaville
- FOUTY Marcel p/c du 2. 4. 84 en service à Brazzaville
- MAKALA Jean Pierre p/c du 7.5.84 en service à Loubo
- NISSOUZA Rigobert p/c du 17.5.84 en service à Makoua
- TCHISSISSA Guy Raphaël p/c du 14.5.84 en service à Makoua
- NGUJALU Jean Firmin p/c du 1. 4. 84 en service à Brazzaville
- NGUJALU Gaston p/c du 28.5.84 en service à Brazzaville
- NKOUERI NFI Norbert p/c du 1. 4. 84 en service à Brazzaville
- NHYE NICKOL Jean Patrick p/c du 1. 4. 84 en service à Brazzaville
- KOUAKOUEN A Henriette p/c du 9. 4.84 en service à Brazzaville
- KOUAKOUEN A Michel p/c du 6. 5.84 en service à Brazzaville
- KILONGA Rose p/c du 2. 4.84 en service à Brazzaville
- NISSISSA née V. VALLA Martine p/c du 10.5.84 en service à Brazzaville

ARTICLE 2. Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 AOUT 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NANGA

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Demba OUMI KATSIKIA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI

Le Ministre des Finances,

Itihi Cassatouba LKOUNZU

ABREVIATIONS :

MAN..... 2
L.S..... 2
A..... 5
M..... 14
G..... 2
L.C.F..... 2
M/S..... 5
T.R.S.A..... 2
P.E.N.S.I.E.C..... 2
C.P./I.N..... 2
D.C..... 10
J.M.P.C..... 5
I.N.T.E.R.S.S.E.S..... 13
D.E.S.S.I.N.S..... 10